

Objectif général

L'utilisation de plomb dans les peintures s'est démocratisé à partir des années 1930 et s'est arrêtée, pour des raisons de risque sanitaire, vers les années 1950. C'est pour cela que le repérage du plomb est obligatoire pour tous les logements après 1949 mis en vente. Il est impératif de maîtriser la méthodologie ainsi que les bonnes pratiques techniques de la mise en œuvre de ce diagnostic.

OBTENIR LA CERTIFICATION D'ETAT



Programme détaillé :

- e* Origine du plomb
- e* Le risque sanitaire.
- e* Les produits contenant du plomb.
- e* La réglementation.
- e* Le repérage du Plomb
- e* Les échantillons
- e* Les mesures de sécurité
- e* Méthodologie de réalisation.
- e* Exercices, études de cas.

Public visé

- **Salarié ou ex-salarié du bâtiment**
- Demandeur d'emploi.
- Chef d'entreprise
- Architectes.

Plus largement **toutes personnes** salariées ou en reconversion professionnelle justifiant des pré-requis et **désireuse d'apprendre le métier.**



Fiche formation

- **Référence** : TDI-PB
- **Durée** : 2 jours
- **Formateur** : Professionnel

Moyens pédagogiques et techniques

- e Salle de réunion.
- e Vidéoprojecteur.
- e Support de cours papier de qualité
- e Etudes de cas concrets
- e Exercices pratiques

Prérequis obligatoires :

Afin d'assister à cette formation vous devrez justifier :

- e Aucun prérequis ni aucune formation n'est nécessaire



Avantages du centre

- e Session limitée en nombre par souci de qualité de prestation
- e Qualification des formateurs (ingénieurs du bâtiment)
- e Disponibilité des formateurs après la formation
- e Prise en charge des dossiers de financement
- e Petit déjeuner et café d'accueil

Session de formation :

Session pour l'année 2013 :

- e Janvier
- e Mars
- e Mai
- e Juillet
- e Septembre
- e Novembre



Nous vous invitons à nous contacter pour plus de renseignements sur le calendrier définitif